

Département du Gard

SIDSCAVAR

1, allée Pierre Louis Loasil
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 26/2026

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Samedi 25 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 2

à 9h30, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Monsieur Jean-Philippe ALTAYRAC
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Monsieur Marc-Edouard COUSTON
Madame Capucine FROC
Madame Aline GINER
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Monsieur Didier OLIVERA
Monsieur Farès ORCET
Madame Véronique SEILER
Madame Jacqueline TOURANCHE
Madame Marie-Pierre VASELLI
Madame Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Madame Catherine CHAUVIN
Madame Emilie JAYET

Absents :

Délibération N° 26/2026

Objet : Institution et Vie politique- Conseil Syndical - Commission permanentes- Fixation de leur nombre, de leur compétence et de leur composition

Conformément à l'article 2121-22 du CGCT, des commissions permanentes peuvent être créées au sein du conseil syndical. Leur rôle est l'étude des questions soumises au conseil et le débat sur l'évolution des établissements et services du syndicat. Leur nombre, leurs compétences, ainsi que le nombre des membres sont laissés à l'appréciation du conseil syndical.

Il est proposé de bien vouloir créer sept commissions permanentes qui pourront être saisies à l'initiative du Président et des Président(e)s de chacune d'entre elles.

Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un(e) président(e) de commission qui a la responsabilité de convoquer les membres, d'arrêter l'ordre du jour, d'animer les débats. La convocation des commissions est expédiée par courrier électronique deux jours au moins avant la date de réunion de celle-ci.

Chaque commission est constituée de deux représentants de chaque Commune membre (délégué du domaine de compétence couvert par la commission), parmi lesquels le Président et les Vice-président(e)s.

Il est loisible, à la/au Président(e) de la Commission, d'autoriser d'autres conseillers syndicaux à siéger dans la commission placée sous son administration ou de solliciter la présence d'experts pour éclairer un sujet particulier. Dans l'hypothèse où il est fait recours à un vote pour rendre un avis au conseil syndical, seuls les membres titulaires présents peuvent voter.

Première commission : Administration Générale

Cette commission à compétence à traiter des domaines suivants : ressources humaines, administration générale, communication, coopération intercommunale, développement des politiques territoriales mutualisées.

Deuxième commission : Finances

Cette commission à compétence pour traiter du domaine des finances de l'établissement ce qui recouvre notamment : la préparation, la prévision et l'exécution budgétaire, l'analyse financière des services et la programmation des investissements.

Troisième commission : Insertion-Emploi

Cette commission à compétence à traiter des domaines suivants : politiques territoriales en matière d'aide et d'accompagnement à l'emploi- politiques territoriales en matière d'insertion socioprofessionnelle et d'insertion par l'activité économique. Animation et évolution des établissements et services du SIDSCAVAR relevant du domaine de compétence.

Quatrième commission : Petite-Enfance

Cette commission à compétence à traiter des domaines suivants : politiques territoriales en direction de la petite enfance. Animation et évolution des établissements et services du SIDSCAVAR relevant du domaine de compétence.

Cinquième commission : Jeunesse et extra-scolaire

Cette commission à compétence à traiter des domaines suivants : politiques territoriales en direction de l'Enfance et de la Jeunesse. Animation et évolution des établissements et services du SIDSCAVAR relevant du domaine de compétence.

Sixième commission : Gériatrie

Cette commission à compétence à traiter des domaines suivants : politiques territoriales en faveur des retraités, des seniors et des personnes âgées en situation de perte

d'autonomie. Animation et évolution des établissements et services du SIDSCAVAR relevant du domaine de compétence.

Septième commission : Service Public, Santé et Solidarité

Cette commission à compétence à traiter des domaines suivants : politiques territoriales en faveur de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des populations du territoire, en particulier pour leurs démarches à vocation médico-sociale et éducatives. Animation et évolution des établissements et services du SIDSCAVAR relevant du domaine de compétence.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, le jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Rochefort du Gard, le samedi 25 avril 2026.

Le Président,



Farès ORCET